



# UN EMPLOI D'ÉTUDIANT

Depuis quelques années, les étudiants se posent de plus en plus de questions sur l'impact qu'un travail à temps partiel peut avoir sur leurs études. D'après le ministère de l'Éducation, il serait préférable de ne pas travailler plus de 15 heures par semaine pour ne pas subir de conséquences négatives en milieu scolaire. En effet, il y a certainement un lien entre le décrochage et le travail à temps plein pour une certaine partie des élèves qui doivent subvenir à certains besoins familiaux.

La plupart des étudiants qui abandonnent l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires (D.E.S.) sont des jeunes qui ont commencé à faire des quarts de travail de 40 heures et plus par semaine. Avec l'école qui occupe en moyenne 30 heures par semaine et le travail à temps plein, les étudiants ne savent plus où donner de la tête. Alors, la seule solution qui leur

semble profitable est de lâcher une des deux occupations, et la plupart décideront de décrocher, car leur travail leur sera plus profitable.

Mais pour combien de temps? Dans la société actuelle, il est rare de pouvoir avoir un emploi des plus avantageux avec de bonnes conditions de travail et un bon salaire quand nous n'avons guère notre 5<sup>e</sup> secondaire complété. Beaucoup de personnes retournent donc dans les centres d'éducation aux adultes pour obtenir leur D.E.S. et, d'après plusieurs personnes l'ayant vécu, il est encore plus difficile de vouloir recommencer après plusieurs années de pause.



Cela démontre donc que le travail peut nuire au bon fonctionnement des étudiants et ce, selon les capacités de tout un chacun à savoir jongler avec le travail et les études et de savoir mettre les priorités à la bonne place.

**STÉPHANIE BERNIER**

5<sup>e</sup> secondaire  
École secondaire Louis-Jacques-Casault  
CSCS

## Participe

**1** **ÉCRIS UN TEXTE**  
sur le sujet de ton choix  
Visite la section « Rédiger un article » sur le site Internet pour avoir plus de détails.

Voici les **2** étapes à suivre :

**2** **ENVOIE TON TEXTE  
ET TES PHOTOS**  
**AVANT LE 22 JANVIER 2010**

à ton enseignant ou au responsable de ta commission scolaire (coordonnées à la page 47).

Si tu es sélectionné, une photo de toi sera prise par la photographe du magazine.

[www.monzoom.ca](http://www.monzoom.ca)

Tirage  
de **50 \$**